

COMPTE RENDU DE REUNION

OBJET: Réunion du 20 Février 2009 CCAV/Cyclos

Pour faire suite aux entretiens puis aux courriers avec la CCAV au début 2008 sur les projets d'aménagements cyclables dans l'agglomération Vésulienne, une réunion informelle d'information s'est tenue dans la matinée du 20 Février 2009 avec M. Alain CHRETIEN, Président de la Communauté des Communes.

Y ont participé: Michel ROUSSET (président de Cyclospor) Alain MAILLOT (délégué sécurité des Cyclotouristes Vésuliens) et Jean Pierre COLLIN.

Dans un premier temps, il a été bien précisé qu'il ne s'agissait que d'une réunion d'échange sur l'évolution des projets envisagés début 2008 et non d'une expression revendicative.

Les points suivants ont donc été abordés:

1/ Piste cyclable le long du nouveau Pont Peugeot

Les trois représentants cyclos ont été unanimes pour souligner le remarquable travail réalisé par la CCAV.

- Cette dernière a non seulement pris en compte toutes les suggestions faites par les cyclos en 2008 mais également mené une excellente réflexion technique sur la solution à apporter au débouché de la piste coté "carrefour Philiponet".

De ce point de vue, il a été souhaité que ce carrefour reçoive un aménagement particulier pour régler notamment le croisement de pistes (le long de la D13 et Pont Peugeot). De même, les cyclistes revenant vers la ville se trouveront à contresens de circulation ce qui nécessite un aménagement au niveau du feu devant le portail Peugeot. Pour ces deux points aucune suggestion technique n'a été faite par les cyclos qui ont estimé préférable de noter ces difficultés et de se tenir à la disposition des services techniques lors de leur travail de détermination des solutions possibles.

- Les travaux de voirie pour créer la piste ont été estimés remarquablement réalisés, notamment le long des terrains "Snack de la Rode" et "Doras" avec l'élévation d'un muret pour éviter le passage d'automobiles soit sur le trottoir piéton, soit sur la piste cyclable.

Toutefois, il a été signalé que la tête d'un cycliste pouvait heurter un panneau de publicité nettement trop bas et qu'il convenait de le surélever.

Egalement, il a été rappelé qu'une signalisation très précise devait être faite sur la voie qui descend du pont Peugeot et tourne vers la rue des Faines pour que les automobilistes qui tournent à droite aient leur attention attirée sur la présence possible de cyclistes dans ce virage et sur la piste cyclable elle-même pour obliger les cyclistes à s'arrêter à ce croisement

avant de le franchir. M. le Président de la CCAV a fourni toutes les assurances que des dispositions avaient été prévues pour cela.

2/ Carrefour du Lac.

M. le Président de la CCAV a indiqué que deux projets avaient été mis à l'étude pour la création de deux passerelles.

La première franchirait le Durgeon le long de l'actuel carrefour coté Vesoul. Elle permettrait de rejoindre très facilement l'Avenue du Lac et au besoin les Haberges. De même, moyennant des travaux de mise à niveau des sols, il serait possible de suivre la rive droite du Durgeon et d'accéder ainsi à une piste cyclable venant du pont de la Montoillotte.

La seconde passerelle franchirait le Durgeon coté Vaivre et ramènerait ainsi tout le trafic vélo sur la rive gauche puis la zone du Lac.

Il a été toutefois demandé que des barrières convenables soient posées le long de cette rivière pour éviter qu'un cycliste y fasse un ... plongeon.

Tous les participants à cette réunion ont été d'accord sur l'importance de l'aménagement de cette zone qui constitue une sorte de verrou à un développement cohérent du schéma cycliste dans l'agglomération.

3/ Piste vers le Chemin Vert.

M. le Président de la CCAV a indiqué que la piste cyclable pour rejoindre le Chemin Vert serait bientôt réalisée en adoptant le parcours suivant.

Depuis la sortie du passage sous voie, la piste empruntera l'actuel terrain occupé par d'anciens bâtiments de la SNCF, sur la rive droite de la Colombine. Puis elle franchira la rivière sur le pont SNCF désaffecté pour arriver derrière la Maison des Associations. Elle poursuivra en franchissant la rue Grosjean puis utilisera l'ancienne voie ferrée jusque derrière Merinos pour aboutir rue de Villersexel (D13). Pour franchir cette voie, l'avis est resté le même que celui du courrier du 18 Février 2008: franchissement simple (droit ou en biseau) pour rejoindre la bande cyclable puis le giratoire et le Chemin Vert.

4/ Passage sous voie.

Les accès et sorties du passage sous voie ont fait aussi l'objet d'un rapide échange de points de vue. Les cyclos ont indiqué que les deux issues de la piste présentaient des difficultés importantes. Celle coté Boulevard des Alliés, même si elle est moins dangereuse que l'autre, nécessite néanmoins une bonne appréhension des lieux et peut surprendre un cycliste étranger à la ville. Coté Boulevard Charles de Gaulle, si l'accès à la piste est relativement facile, en revanche la sortie est extrêmement périlleuse, la façon la moins dangereuse étant une manœuvre très osée en biais mais critiquable sur le plan du respect du Code de la Route.

Aussi a-t-il été demandé qu'une réflexion précise soit faite sur ce lieu entre tous les services et usagers concernés au moment de la détermination du suivi précis de la nouvelle piste cyclable qui arrivera précisément à cet endroit. Cette réflexion est en effet devenue nécessaire en raison du comportement de certains cyclistes qui utilisent le passage sous voie au milieu des automobiles, compte tenu des dangers rencontrés sur la piste.

5/ Piste Coulevon-Colombier .

M. le Président de la CCAV a indiqué que la phase d'expropriation était en cours et que ce projet aurait un aboutissement.

Michel ROUSSET
Alain MAILLOT
Jean Pierre COLLIN